

# Principaux frais du contrat \*



## Placement-direct Vie

### Contexte

Cette annexe a pour objet de présenter les principaux frais du contrat. Pour une vision plus complète des dispositions du produit et de l'ensemble des frais appliqués, il est nécessaire de se référer à l'encadré des Dispositions Générales.

**Montant minimal de versement initial** 500,00 €

### Frais annuels

#### Frais de gestion du contrat

##### Frais des supports

Support fonds en Euros	0,60%
Support unités de compte	0,50%

#### Frais de gestion des unités de compte

##### Gestion libre

<b>Fonds actions** (moyenne)</b>	2,04%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,76%
<b>Fonds obligations (moyenne)</b>	1,13%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,42%
<b>Fonds immobilier**** (moyenne)</b>	2,18%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,44%
<b>Fonds diversifiés (moyenne)</b>	2,13%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,72%

### Autres frais annuels

<b>Frais forfaitaires</b>	néant
<b>Frais proportionnels</b>	+ 0,70% supplémentaire maximum sous option d'allocation ou avenant de réorientation d'épargne

### Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

<b>Frais sur versement</b>	0,00%
<b>Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)</b>	Gratuit
<b>Frais d'arbitrage libre</b>	
Proportionnels ou forfaitaires	0,00%
Nombre d'arbitrages gratuits par an	sans objet
<b>Frais de transfert sortant vers un autre produit</b>	non applicable
<b>Frais sur les versements de rente</b>	3% des arrérages de rente
<b>Frais de rachat</b>	0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.